

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 32 (1986)
Heft: 2

Rubrik: En bref...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EN BREF...

Et si nous étions encore plus ?

L'actualité nous dit chaque jour que la presse se bat contre mille difficultés. Des titres disparaissent, d'autres sont rachetés, la plupart des magazines ne vivent qu'en servant à leurs lecteurs autant de pages de publicité que de pages de texte ou en les abreuvant de sensationnel à bon marché. En quelques années le média télévisuel a totalement modifié les canaux classiques de l'information.

Le *Messenger Suisse* n'est nullement à l'abri des difficultés que rencontrent ses grands confrères : prix du papier, coût de l'impression, frais postaux et de routage, téléphone etc. S'il survit dans la forme que - croyons-nous - apprécient ses lecteurs, c'est grâce au dévouement de sa rédaction et aux sacrifices personnels qu'elle consent, c'est aussi en raison du volontariat de certains, notamment du responsable de ses finances.

Et cela étant, sans être pour autant prospère, le M.S. a remarquablement consolidé sa position au cours des dernières années : nouvelles chroniques, mise en page plus claire (merci, en passant, à notre imprimeur et à son personnel dont la compréhension et la disponibilité sont exceptionnelles), maîtrise du système des abonnements, résultats d'exercice positifs, réserves de trésorerie. Ne nous leurrions pas cependant : les marges sont minces, à tout moment elles peuvent être menacées.

Alors, pour que le M.S. continue sur cette bonne voie, il lui faut encore plus d'abonnés. Et en cela, seuls nos lecteurs abonnés, nos amis, peuvent nous aider, si tant est que nous ne pouvons nous lancer dans une campagne de masse compte tenu de l'investissement que cela représente.

Le M.S. n'est pas seulement un lien avec le pays et la communauté des Suisses de France et des pays francophones d'Afrique et du Moyen-Orient, ce n'est pas seulement le vecteur qui vous tient informés d'un certain nombre d'événements survenus dans notre pays, c'est aussi, pour nous tous, un guide sur l'évolution de notre statut de Suisses établis hors des frontières, avec tout ce que cela implique en ce qui concerne les droits civiques, la retraite, la nationalité des époux et des enfants, l'avenir en général. Et au moment où les enfants nés à l'étranger de mère suisse peuvent acquérir la nationalité s'ils remplissent les conditions d'âge fixées par la loi, le M.S. devient un document précieux.

Parlez-en donc autour de vous, expliquez que notre journal ce n'est pas seulement quatre numéros de caractère un peu particulier mais sept autres numéros qui, chaque autre mois, décrivent ce qu'est la Suisse et disent ce qui s'y passe. Vous contribuerez ainsi à nous permettre d'améliorer encore cette publication qui est une œuvre de solidarité et qui a besoin de l'appui de tous ses lecteurs.

A tous et à chacun, merci !

Mais qu'est-ce que l'AVS ?

Tous les Suisses ou doubles nationaux résidant à l'étranger ont sans nul doute une certaine connaissance de l'AVS. Ils reçoivent à ce sujet des circulaires consulaires et sont informés par le biais des communications officielles paraissant dans le M.S. ou ses homologues dans les différents pays. L'AVS est toutefois un système relativement articulé - pour ne pas dire compliqué - dont toutes les modalités et tous les avantages ne sont pas toujours exactement perçus. Au surplus, c'est un système évolutif qui fait l'objet de révisions périodiques (on en est à la X^e révision) qui peuvent en modifier considérablement les bases.

Quels sont les droits des Suisses établis hors du pays, à titre temporaire ou permanent, quelle est la situation de leurs conjointes, comment s'effectue le règlement des cotisations à l'AVS, quel en est le taux et sur quelles bases sont-elles calculées, qu'est-ce que l'AVS obligatoire par rapport à l'AVS facultative, comment les droits sont-ils liquidés, quels sont les différents niveaux de pension versés, comment l'imposition en est-elle effectuée, quel est le système de réversion... autant de questions que l'on peut se poser et auxquelles il sera répondu lors de la grande réunion d'information qu'organise la Fédération des Sociétés Suisses de Paris, le 25 février à 18 h 30 (voir placard, page 5).

M. Henri Garin, Directeur de la Caisse Suisse de Compensation, à Genève, office central de gestion de l'AVS, participera à cette réunion aux côtés de M. Marcel Ney, Directeur du Secrétariat des Suisses de l'Etranger et des fonctionnaires responsables de l'Ambassade.

La Suisse et l'ONU

La question de l'adhésion de la Suisse à l'ONU a fait couler beaucoup d'encre et nos plus hautes autorités comme nos plus grands commis ont fait la tournée des popotes pour aller prêcher la bonne parole. Certains des arguments développés sont convaincants, notamment ceux que présenteront les praticiens du

système, les ambassadeurs Francesca Pometta, Franz Blankart et Fritz Muheim. Les adversaires de l'adhésion ont justement rappelé quant à eux que l'adhésion n'était ni utile, ni nécessaire, qu'elle pouvait être dangereuse pour notre concept de la neutralité, que la Suisse était déjà fort active au plan international et participait aux travaux et décisions d'une fraction importante des organes spécialisés de l'ONU.

L'ennui, pour les tenants de l'adhésion, c'est qu'il ait fallu attendre si longtemps pour en arriver à une consultation populaire à ce sujet. Il n'y a plus guère en effet que le Vatican, les deux Corées, quelques principautés ou bathoustantans pour ne pas faire partie du « machin » de New-York. Que la Suisse, compte tenu de son passé de terre d'accueil et des bons offices, puisse être utile aux Nations-Unies dans la mesure où elle deviendrait un membre de plein droit, cela peut s'admettre volontiers. Mais ne le serait-elle pas tout autant en restant ce recours un peu exceptionnel qu'elle constitue, né de sa neutralité armée, de son système politique et de ses traditions, que chacun dans le monde connaît et reconnaît ?

On s'est ému, récemment, de voir notre pays peu à peu contaminé par les maladies du monde d'aujourd'hui : violence, contestations, filières diverses, réfugiés qu'il faut expulser, communautés étrangères de plus en plus présentes dans le quotidien, réaction et xénophobie croissantes. Or l'ONU, précisément en ce moment, offre l'image de la dégradation d'un système inadapté aux pressions nées de toutes les dérivations du monde moderne. La crise de l'UNESCO montre à l'évidence jusqu'où l'on peut aller lorsque ce sont les passions et les intérêts de groupes qui gouvernent et guident les décisions.

Le Corps d'inspection de l'ONU n'est pas insensible à ces distortions dangereuses, non plus qu'il est à l'appauvrissement de la qualité du personnel de l'organisation. Un de ses membres, le français Maurice Bertrand, a rendu en octobre dernier, à l'attention de l'Assemblée générale, un rapport qui dénonce sans complaisance les maux dont se meurent les Nations-Unies et propose des solutions pour sauver l'essentiel, c'est-à-dire l'aide au tiers monde et les décisions de caractère économique, en les dissociant du système politique animé par des critères dénués d'objectivité. Pour ceux qui connaissent les rouages de l'ONU et ont pu assister au lent pourrissement de leur fonctionnement, l'argumentation de Maurice Bertrand ne peut que séduire. Alors faut-il, fallait-il attendre ? Trop tard, ou encore trop tôt ?

P.J.